

# **IRSEQ<sup>®</sup>**

## **FLAG FOOTBALL**

**SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.**

### **FLAG-FOOTBALL COLLÉGIAL DIVISION 3 CONFÉRENCE SUD-OUEST RÈGLEMENTS DE LIGUE 2025-2026**

MISE À JOUR : **2025.07.03**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU</b> .....	4
1.1 Le ballon.....	4
1.1.1 Féminin .....	4
1.1.2 Masculin.....	4
1.2 Pause.....	4
1.3 Partie arrêtée.....	4
1.4 Prolongation en éliminatoires.....	5
1.5 Équipement.....	5
1.5.1 Ceintures (05-24).....	5
1.5.2 Protecteur buccal .....	5
1.5.3 Uniformes .....	5
<b>ARTICLE 2 – EXPULSION</b> .....	5
2.1 Suspension automatique .....	5
2.2 Récidive.....	6
<b>ARTICLE 3 – LES OFFICIEL·LE·S</b> .....	6
3.1 Nombre d'officiel·le·s pour une partie .....	6
3.1.1 Ligue féminine .....	6
3.1.2 Ligue masculine.....	6
<b>ARTICLE 4 – LE PERSONNEL D'ÉQUIPE</b> .....	6
4.1 Accompagnateur·rice·s .....	6
4.2 Système de communication .....	7
<b>ARTICLE 5 – DEVOIRS DE L'ÉQUIPE HÔTE</b> .....	7
5.1 Tableau indicateur .....	7
5.1.1 Championnat régional .....	7
<b>ARTICLE 6 – DEVOIR DE L'ÉQUIPE VISITEUSE</b> .....	8
<b>ARTICLE 7 – FORMULES DE COMPÉTITION (2025-2026)</b> .....	8
7.1 Ligue féminine.....	8
7.1.1 Équipes inscrites.....	8
7.1.2 Saison régulière.....	8
7.1.3 Éliminatoires et championnat régional (section A).....	9
7.1.4 Éliminatoires et championnat régional (section B).....	9
7.1.5 Éliminatoires et championnat régional (section C).....	9
7.2 Ligue masculine .....	10
7.2.1 Équipes inscrites.....	10
7.2.2 Saison régulière.....	10
7.2.3 Éliminatoires et championnat régional.....	10
<b>ARTICLE 8 – CLASSEMENT DES ÉQUIPES</b> .....	10
<b>ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES</b> .....	11

9.1	Ligue féminine.....	11
9.2	Ligue masculine .....	11
<b>ARTICLE 10 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE.....</b>		<b>11</b>
<b>ARTICLE 11 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3.....</b>		<b>11</b>
<b>ARTICLE 12 – RANGS DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE .....</b>		<b>11</b>
12.1	Ligue féminine.....	11
12.2	Ligue masculine .....	12
<b>ARTICLE 13 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS .....</b>		<b>12</b>
<b>ARTICLE 14 – ÉQUIPES D'ÉTOILES.....</b>		<b>12</b>
<b>ARTICLE 15 – ÉTHIQUE SPORTIVE .....</b>		<b>12</b>
<b>ARTICLE 16 – VÉRIFICATION DES ALIGNEMENTS .....</b>		<b>13</b>
<b>ARTICLE 17 – ADMISSIBILITÉ (05-24).....</b>		<b>13</b>
<b>ARTICLE 18 – CRÉDITS D'ORGANISATION (09-24).....</b>		<b>13</b>

## **ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU**

Les règles de jeu en vigueur seront celles de Football Québec (règlements de flag-football), édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

### 1.1 Le ballon

#### 1.1.1 Féminin

Il est fortement recommandé d'utiliser le ballon officiel du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) : Fille Baden (SE-FX 500Y ou SE-FX 500 JR). Sinon, un ballon de grosseur : Fille 07 (Y) ou 06 (JR).

#### 1.1.2 Masculin

Il est recommandé d'utiliser un ballon de format tel que celui de la Ligue canadienne de Football (LCF) (Wilson F-2000) ou un ballon de grosseur équivalente.

### 1.2 Pause

Une équipe qui dispute une seconde partie consécutive bénéficiera d'une pause de quinze (15) minutes entre celles-ci.

### 1.3 Partie arrêtée

En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire, pour cause de force majeure, la procédure suivante sera appliquée :

- Si la partie est arrêtée avant la fin du deuxième (2<sup>e</sup>) quart, alors la partie devra être rejouée au complet.
- Si la partie est arrêtée entre la mi-temps et la fin du troisième (3<sup>e</sup>) quart, alors la deuxième (2<sup>e</sup>) demie devra être rejouée en conservant les points cumulés lors de la première (1<sup>re</sup>) demie.
- Si la partie est arrêtée après la fin du troisième (3<sup>e</sup>) quart, alors le pointage au moment de l'interruption de la partie sera considéré comme le résultat officiel de la partie.

#### 1.4 Prolongation en éliminatoires

Voici le processus en ce qui concerne la prolongation en séries éliminatoires :

1. Une période de repos de cinq (5) minutes sera accordée à la fin du quatrième quart.
2. Après le tirage au sort, chaque équipe aura droit en alternance à trois (3) tentatives de converti d'un (1) ou deux (2) points.
3. Si la marque reste à égalité à la fin des trois (3) tentatives de converti, il y aura une période de repos de deux (2) minutes.
4. Après tirage au sort, chaque équipe aura droit à une (1) tentative de converti d'un (1) ou deux (2) points.
5. Si la marque reste à égalité, on répète le point numéro 4 jusqu'à ce que l'égalité soit brisée et qu'une équipe soit déclarée gagnante.

#### 1.5 Équipement

##### 1.5.1 Ceintures (05-24)

À partir de la saison 2025-2026, les équipes devront utiliser des ceintures à succion uniquement.

##### 1.5.2 Protecteur buccal

Les étudiant·e·s-athlètes doivent obligatoirement porter un protecteur buccal.

##### 1.5.3 Uniformes

L'équipe à domicile portera l'uniforme foncé alors que l'équipe visiteuse portera l'uniforme pâle.

Si les deux (2) équipes ont des uniformes foncés et que les couleurs ne portent pas à confusion, les équipes pourront garder ces uniformes. Si une (1) équipe n'a pas la bonne couleur de chandail (foncé-domicile/pâle-visiteur), cette équipe devra porter un dossard. De plus, elle devra elle-même fournir les dossards.

### **ARTICLE 2 – EXPULSION**

#### 2.1 Suspension automatique

Tout·e étudiant·e-athlète expulsé·e lors d'une partie sera automatiquement suspendu·e pour la partie suivante.

## 2.2 Récidive

Tout·e étudiant·e-athlète qui se voit octroyer deux (2) expulsions au cours de la saison, incluant les éliminatoires, sera sujet·te à la sanction suivante : suspension allant jusqu'à l'expulsion de la ligue pour le reste de la saison.

Tout cas de ce genre devra être porté à l'attention du ou de la commissaire le lendemain de la partie pour que ce ou cette dernier·ère puisse prendre les mesures nécessaires.

## **ARTICLE 3 – LES OFFICIEL·LE·S**

Les officiel·le·s seront présent·e·s sur le terrain trente (30) minutes avant le début de chaque partie comme indiqué au calendrier officiel. C'est à ce moment que les capitaines et l'entraîneur·e en chef des deux (2) équipes rencontrent l'officiel·le en chef afin de réviser les règlements particuliers du terrain, choisir les ballons, faire le choix des zones et de l'équipe qui fera le botté d'ouverture.

### 3.1 Nombre d'officiel·le·s pour une partie

#### 3.1.1 Ligue féminine

Lors des parties de la saison régulière, deux (2) officiel·le·s seront en fonction. Avec un minimum d'un·e (1) officiel·le présent·e, toute partie devra se jouer.

Lors des parties éliminatoires, trois (3) officiel·le·s seront en fonction. Avec un minimum d'un·e (1) officiel·le présent·e, toute partie devra se jouer.

#### 3.1.2 Ligue masculine

Lors des parties de la saison régulière, trois (3) officiel·le·s seront en fonction. Avec un minimum d'un·e (1) officiel·le présent·e, toute partie devra se jouer.

Lors des parties éliminatoires, trois (3) officiel·le·s seront en fonction. Avec un minimum d'un·e (1) officiel·le présent·e, toute partie devra se jouer.

## **ARTICLE 4 – LE PERSONNEL D'ÉQUIPE**

### 4.1 Accompagnateur·rice·s

Les membres d'une équipe qui accompagnent une équipe au banc seront composés d'un maximum de cinq (5) personnes.

Les membres d'une équipe (entraîneur·e·s, étudiant·e·s-athlètes, etc.) devront demeurer dans la zone réservée de la ligne de 50 verges à celle de 25 verges.

## 4.2 Système de communication

Aucun système de communication n'est permis. Par exemple, les dispositifs suivants sont considérés comme un système de communication : oreillette, cellulaire, « *Wrist band* » électronique. Tout système vidéo doit être exclusivement utilisé avant ou après la partie.

## **ARTICLE 5 – DEVOIRS DE L'ÉQUIPE HÔTE**

Voici les devoirs de l'équipe hôte :

- Elle devra allouer trente (30) minutes d'échauffement avant les parties.
- Elle devra s'assurer que le terrain respecte les normes du règlement de sécurité de la fédération en ce qui concerne les dimensions du terrain, soit :
  1. Largeur du terrain : minimum 50 verges (idéalement 65 verges);
  2. Longueur de la surface de jeu (excluant les zones de buts) : minimum 90 verges (idéalement 110 verges);
  3. Longueur des zones de buts : minimum 10 verges (idéalement 20 verges).
- Elle devra voir à ce que le terrain soit sécuritaire en tout point et s'assurer d'avoir une distance de 5 verges entre les lignes de côté et tout obstacle autour du terrain. Elle devra également s'assurer que les poteaux des buts (soccer ou football) soient convenablement rembourrés avec une protection matelassée pour poteau (épaisseur de la mousse : 4 pouces minimum ou protection matelassée spécifique pour poteaux de football).
- Elle verra à ce que le terrain soit clairement identifié (idéalement ligné à la peinture ou à la poussière de marbre) toutes les 10 verges, sinon avec des points de repère visibles aux 5 - 10 - 35 - 45 - 50 verges ainsi qu'au centre.
- Elle devra fournir l'équipement nécessaire à la bonne conduite du jeu, soit : bancs des joueur·euse·s (pour 20 étudiant·e·s-athlètes), tables et chaises pour officiel·le·s mineur·e·s et appui ballon pour le botté d'envoi.
- Elle doit fournir un·e marqueur·euse (le ou la marqueur·euse doit être situé·e entre les bancs des équipes).
- Elle doit remettre au ou à la marqueur·euse, avant le début de la partie, l'alignement complet de ses étudiant·e·s-athlètes.

## 5.1 Tableau indicateur

Si un tableau indicateur est disponible et fonctionnel sur le terrain, il est fortement recommandé de l'utiliser.

### 5.1.1 Championnat régional

Pour le championnat régional, il est obligatoire de fournir un tableau indicateur avec un chronomètre visible aux équipes.

## **ARTICLE 6 – DEVOIR DE L'ÉQUIPE VISITEUSE**

Elle doit remettre au ou à la marqueur·euse, avant le début de la partie, l'alignement complet de ses étudiant·e·s-athlètes.

## **ARTICLE 7 – FORMULES DE COMPÉTITION (2025-2026)**

### 7.1 Ligue féminine

#### 7.1.1 Équipes inscrites

À noter que les sections sont fermées. Chaque section possède donc son propre championnat.

<b><u>SECTION A</u></b>	<b><u>SECTION B</u></b>	<b><u>SECTION C</u></b>
Ahuntsic	Joliette	Gérald-Godin
Bois-de-Boulogne	Lionel-Groulx	Héritage
Champlain Saint-Lambert	Maisonneuve	Marianopolis
Jean-de-Brébeuf	Terrebonne	Rosemont
John Abbott	Valleyfield	Sainte-Anne
Joliette		
Maisonneuve		
Marie-Victorin		
Montmorency		
Vanier		
Vieux Montréal		

#### 7.1.2 Saison régulière

- Section A : simple rotation pour un total de dix (10) rencontres par équipe.
- Section B : double rotation pour un total de huit (8) rencontres par équipe.
- Section C : double rotation pour un total de huit (8) rencontres par équipe.

### 7.1.3 Éliminatoires et championnat régional (section A)

<b>ÉLIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2025-2026</b>				
<b>PARTIE</b>	<b>DATE</b>	<b>VISITEUR</b>	<b>RECEVEUR</b>	<b>ENDROIT</b>
Quart de finale	26 octobre 2025	5 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	Collège de Bois-de-Boulogne
Quart de finale	26 octobre 2025	6 <sup>e</sup> position	3 <sup>e</sup> position	Collège de Bois-de-Boulogne
Quart de finale	26 octobre 2025	7 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	Collège de Bois-de-Boulogne
Demi-finale	2 novembre 2025	Gagnant quart de finale reclassé	1 <sup>re</sup> position	Cégep Marie-Victorin
Demi-finale	2 novembre 2025	Gagnant quart de finale reclassé	Gagnant quart de finale reclassé	Cégep Marie-Victorin
Finale (or)	2 novembre 2025	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Cégep Marie-Victorin

### 7.1.4 Éliminatoires et championnat régional (section B)

<b>ÉLIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2025-2026</b>				
<b>PARTIE</b>	<b>DATE</b>	<b>VISITEUR</b>	<b>RECEVEUR</b>	<b>ENDROIT</b>
Quart de finale	26 octobre 2025	5 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	Parc Eugène-Dostie
Demi-finale	26 octobre 2025	3 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	Parc Eugène-Dostie
Demi-finale	26 octobre 2025	Gagnant quart de finale	1 <sup>re</sup> position	Parc Eugène-Dostie
Finale (or)	2 novembre 2025	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Académie Sainte-Anne

### 7.1.5 Éliminatoires et championnat régional (section C)

<b>ÉLIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2025-2026</b>				
<b>PARTIE</b>	<b>DATE</b>	<b>VISITEUR</b>	<b>RECEVEUR</b>	<b>ENDROIT</b>
Quart de finale	26 octobre 2025	5 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	Parc Eugène-Dostie
Demi-finale	26 octobre 2025	3 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	Parc Eugène-Dostie
Demi-finale	26 octobre 2025	Gagnant quart de finale	1 <sup>re</sup> position	Parc Eugène-Dostie
Finale (or)	2 novembre 2025	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Académie Sainte-Anne

## 7.2 Ligue masculine

### 7.2.1 Équipes inscrites

À noter que les sections sont ouvertes.

<b><u>SECTION A</u></b>	<b><u>SECTION B</u></b>
André-Grasset	Joliette
Gérald-Godin	Marianopolis
L'Assomption	Marie-Victorin
Maisonneuve	Sainte-Anne

### 7.2.2 Saison régulière

- Section A : double rotation intrasection et simple rotation intersection pour un total de dix (10) rencontres par équipe.
- Section B : double rotation intrasection et simple rotation intersection pour un total de dix (10) rencontres par équipe.

### 7.2.3 Éliminatoires et championnat régional

<b><u>ÉLIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2025-2026</u></b>				
<b><u>PARTIE</u></b>	<b><u>DATE</u></b>	<b><u>VISITEUR</u></b>	<b><u>RECEVEUR</u></b>	<b><u>ENDROIT</u></b>
Quart de finale	26 octobre 2025	5 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	École secondaire Barthélemy-Joliette
Quart de finale	26 octobre 2025	6 <sup>e</sup> position	3 <sup>e</sup> position	École secondaire Barthélemy-Joliette
Demi-finale	26 octobre 2025	Gagnant quart de finale reclassé	1 <sup>re</sup> position	École secondaire Barthélemy-Joliette
Demi-finale	26 octobre 2025	Gagnant quart de finale reclassé	2 <sup>re</sup> position	École secondaire Barthélemy-Joliette
Finale (or)	2 novembre 2025	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Académie Sainte-Anne

## **ARTICLE 8 – CLASSEMENT DES ÉQUIPES**

Les points suivants seront inscrits au classement cumulatif de la saison régulière :

- Victoire : Deux (2) points
- Nulle : Un (1) point
- Défaite : Zéro (0) point

## **ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES**

### 9.1 Ligue féminine

Dans chaque section, le cas échéant, l'équipe championne du championnat régional recevra une (1) bannière de championnes régionales ainsi que des médailles d'or. L'équipe finaliste recevra des médailles d'argent.

### 9.2 Ligue masculine

Dans chaque section, le cas échéant, l'équipe championne du championnat régional recevra une (1) bannière de champions régionaux ainsi que des médailles d'or. L'équipe finaliste recevra des médailles d'argent.

## **ARTICLE 10 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE**

L'entrée d'une nouvelle équipe dans la discipline se fait obligatoirement en division 3. Le collègue doit remplir le formulaire d'inscription en ce sens à la date demandée.

## **ARTICLE 11 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3**

La promotion-relégation entre les divisions 2 et 3 impliquera :

- Ligue féminine : Maximum d'une (1) équipe
- Ligue masculine : N/A

Le nombre maximal d'équipes inscrites dans la ligue de division 2 est de :

- Ligue féminine : Dix (10) équipes
- Ligue masculine : N/A

L'ordre de priorité des équipes pouvant accéder à la promotion en division supérieure est le suivant :

1. Équipe championne – Championnat
2. Équipe championne – Saison régulière
3. Équipe finaliste – Championnat

Une équipe reléguée de la division 2 vers la division 3 sera classée au premier rang des équipes.

## **ARTICLE 12 – RANGS DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE**

### 12.1 Ligue féminine

En vue de la saison 2026-2027, le processus de reclassement des équipes impliquera les dixième (10<sup>e</sup>) et onzième (11<sup>e</sup>) positions de la section A ainsi que les première (1<sup>re</sup>) et deuxième (2<sup>e</sup>) positions de la section B.

Le processus impliquera également la cinquième (5<sup>e</sup>) position de la section B ainsi que la première (1<sup>re</sup>) position de la section C. Le processus de reclassement des équipes se base sur le classement cumulatif de la saison régulière.

## 12.2 Ligue masculine

Le principe ne s'appliquera pas en prévision de la saison 2026-2027, et ce, puisqu'il n'y a qu'un (1) seul classement cumulatif.

### **ARTICLE 13 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS**

À chaque partie, il doit y avoir un·e thérapeute sportif (ou stagiaire) présent·e et prêt·e à intervenir trente (30) minutes avant le début de la partie.

Si un collège est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collèges, et ce, avant le début de la saison.

### **ARTICLE 14 – ÉQUIPES D'ÉTOILES**

Les équipes soumettront les étudiant·e·s-athlètes faisant partie de l'équipe d'étoiles de leur section, et ce, en fonction de leur position au classement cumulatif de la saison régulière. Aucune partie ne sera disputée. Les modalités de sélection se trouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » qui est disponible sur la page web de chaque ligue.

Ligue féminine : <http://rseq.ca/sports/flag-football/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <http://rseq.ca/sports/flag-football/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

### **ARTICLE 15 – ÉTHIQUE SPORTIVE**

Les entraîneur·e·s devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés, et ce, pour chacune des sections, le cas échéant. La procédure complète se trouve sur la page web de chaque ligue.

Ligue féminine : <http://rseq.ca/sports/flag-football/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <http://rseq.ca/sports/flag-football/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 16 – VÉRIFICATION DES ALIGNEMENTS**

Avant le début de la partie, les deux (2) entraîneur·e·s devront signer la feuille de pointage. À ce moment, il·s ou elle·s devront aussi vérifier l'alignement de l'équipe adverse et vérifier si le nombre d'étudiant·e·s-athlètes inscrit·e·s sur la feuille de pointage correspond au nombre d'étudiant·e·s-athlètes présent·e·s sur le terrain.

Seul·e·s les étudiant·e·s-athlètes présent·e·s devront être inscrit·e·s sur la feuille de pointage. Un·e étudiant·e-athlète qui arrive en retard devra être inscrit·e sur la feuille de pointage uniquement à son arrivée.

## **ARTICLE 17 – ADMISSIBILITÉ (05-24)**

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiant·e·s-athlètes né·e·s entre le 1<sup>er</sup> octobre 2000 et le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

## **ARTICLE 18 – CRÉDITS D'ORGANISATION (09-24)**

Un crédit d'organisation sera octroyé aux collèges hôtes de parties en saison régulière. Ce crédit sera de 50 \$ par partie après trois (3) parties consécutives.

Un crédit d'organisation sera octroyé aux collèges organisateurs de parties éliminatoires. Ce crédit sera de 90 \$ par partie.

### **Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question des règlements chaque année, tout nouveau règlement est valide pour deux (2) ans sauf si plus de 2/3 des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion de la commission de secteur collégial de février, juin ou du comité de ligue.*

### **Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*